



COMMUNIQUE DE PRESSE

Un plan vélo pour la Meurthe-et-Moselle

Le Conseil départemental renforce sa politique cyclable. Une politique déjà volontariste, comme l'illustre la finalisation en maîtrise d'ouvrage départementale de la véloroute 50 et celle, prochaine, de la 52 avec un début des travaux dès cet été, des projets permettant de répondre aussi bien à des usages du quotidien que de loisirs.

« Au-delà de ces projets, le Département a décidé d'accroître son soutien aux projets des communes et intercommunalités en mobilisant, dès 2023, 1,5 millions d'euros par an aux aménagements cyclables. Cet appui sera porté à 1 million d'euros dès cette année, soit 10 millions d'euros sur la durée de la mandature en soutien aux projets locaux. » souligne Chaynesse Khirouni, Présidente du Département

EN SAVOIR PLUS

« Le plan vélo départementale a également 2030 pour horizon afin de s'inscrire dans les objectifs nationaux : atteindre une part modale vélo de 12% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% avant une neutralité carbone d'ici 2050. » explique Audrey Bardot, Vice-Présidente aux infrastructures et aux mobilités. « Ce mode de déplacement a un potentiel de progression très important : 60% des déplacements domicile-travail de moins de 5 km se font encore en voiture. »

Le plan vélo départemental repose sur trois axes :

- **COORDONNER**, parce que des inégalités d'accès aux offres de mobilité pourraient naître par manque d'ingénierie de proximité ou de dynamisme dans l'élaboration des schémas directeurs cyclables à l'échelle locale. Le Département entend jouer son rôle de facilitateur en soutenant techniquement et financièrement les territoires pour construire un réseau cyclable continu et sécurisé.
- **AMENAGER**, en orientant nos futurs investissements sur l'aménagement d'un réseau cyclable à l'échelle départementale. Cela se traduira notamment par la poursuite des aménagements des véloroutes, support à la fois aux trajets du quotidien comme de loisirs, vecteur d'attractivité pour nos territoires, et par un accompagnement des projets locaux en matière de

réalisation d'infrastructures cyclables. Ainsi, le Département contribuera à l'atteinte de l'objectifs national de neutralité carbone d'ici 2050.

- **ANIMER**, pour accompagner au changement de comportement, la diffusion d'une culture vélo auprès de nos publics cibles (collégiens, personnes en fragilité sociale, etc...). Aussi, le Département poursuivra ses actions notamment en faveur de l'écomobilité scolaire, la promotion touristique des itinéraires cyclables et la mobilité solidaire.

QUELQUES CHIFFRES

- Investissement de 13 M€ en faveur du vélo depuis 2015
- 410 km d'aménagements cyclables existants
- 420 000 passages annuels sur la V50 et la V52
- 3 400 km d'itinéraires de randonnée soit 545 itinéraires

BON A SAVOIR

- Les nouvelles réalisations, comme les ponts, sont systématiquement équipées d'aménagements cyclables (Dieulouard, Rosières-aux-Salines, Tonnoy...).
- En matière de citoyenneté et d'éducation, le Département a lancé une expérimentation auprès de six collèges pilotes (Dieulouard, Neuves-Maisons, Ludres, Longlaville, Baccarat et Pagny-sur-Moselle) pour encourager la pratique du vélo auprès des collégiens grâce à une mise à disposition d'une dizaine de vélos par établissement, une étude des déplacements (cartographie, enquête) et la mise en place d'abris sécurisés.
- Pour développer l'attractivité des territoires et favoriser les retombées économiques, le Département développe le tourisme à vélo à travers la structuration de l'offre (grands itinéraires, boucles, services) et sa promotion (27 km réalisés en 2020 sur la V50, 29 structures labellisés « accueil vélo » en 2021) grâce à l'application mobile Balades 54 (7 000 téléchargements depuis son lancement en juillet 2020).